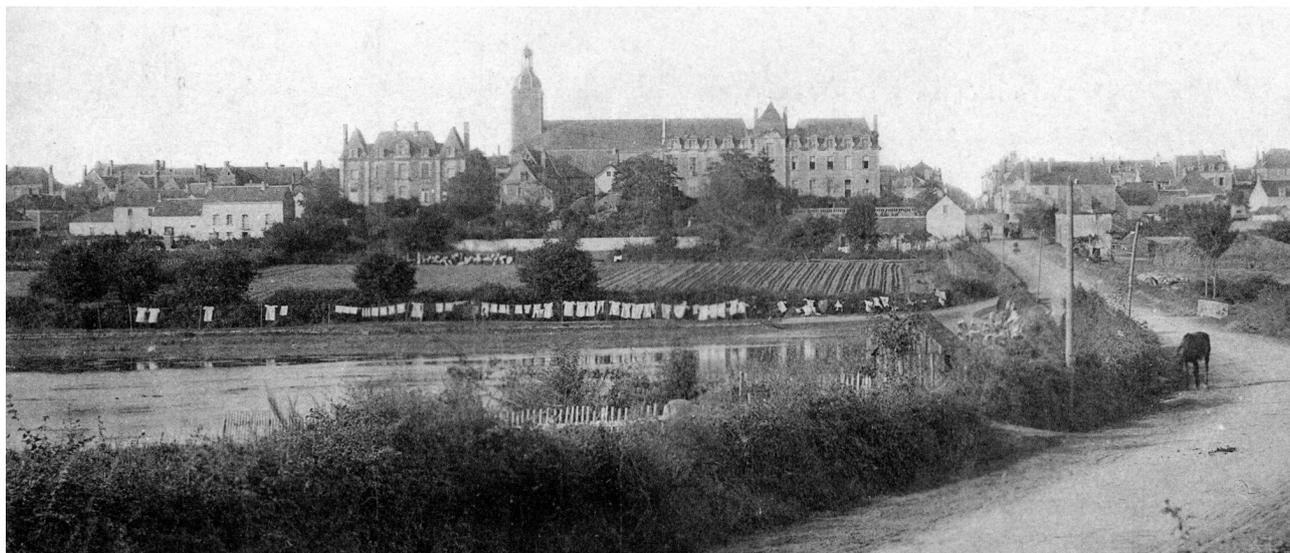


UN LAVOIR A L'ETANG D'ARROUET

Séchage du linge sur les haies au début du XX^e s.

En 1892, les habitants de Saint-Georges adressent, par écrit, une réclamation au conseil municipal. Partant d'un constat, celui d'un état répugnant de l'étang d'Arrouet *«de nouveau envahi par des herbes et plantes aquatiques du fond, s'étendant en surface»*, ils réclament *«un nettoyage de ces herbes»* afin qu'ils ne soient plus obligés de faire laver leur linge *«dans cette eau sale et épaisse»*.

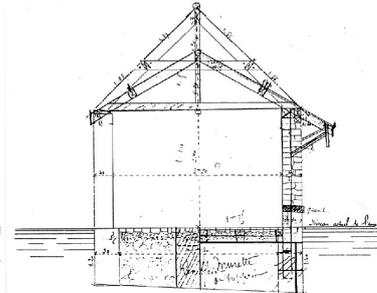
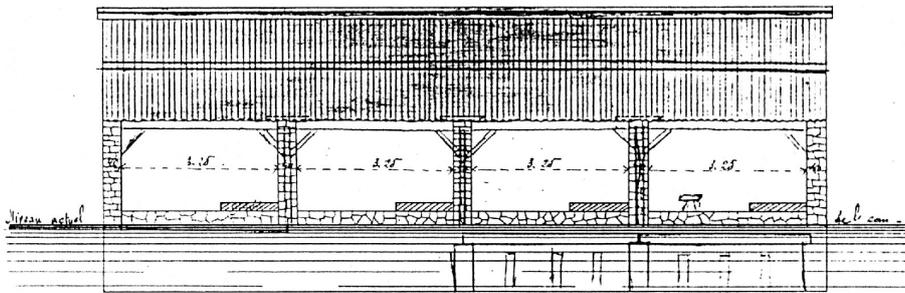
L'étang d'Arrouet est en effet le point principal d'eau qui alimente le village. Nous savons que les femmes y nettoyaient leur linge, que les animaux s'y abreuvaient, que les boulangers et les bouchers venaient y puiser l'eau dont ils avaient besoin, en période de sécheresse. Tout cela est noté dans les comptes rendus des délibérations municipales. Or, en 1892, l'étang appartient au duc de la Trémouille, propriétaire de Serrant, qui ne l'entretient pas, ou mal. Le duc souhaiterait l'assécher pour le mettre en culture et la municipalité aurait souhaité l'acheter pour répondre aux besoins, multiples, des Saint-Georgois.

Les points de friction sont anciens : une très belle délibération du 20 mars 1835 énonce tous les arguments qui plaident en faveur de l'achat... Mais l'achat ne s'est pas fait ! Et la situation ne s'améliore guère, sans doute, puisqu'en 1903, des femmes prennent l'initiative de faire une quête *«en vue de l'établissement d'un bateau-lavoir sur l'étang d'Arrouet»*, après en avoir demandé l'autorisation au conseil municipal. Celui-ci reconnaît le bien-fondé de la requête, permet la démarche et l'étude d'un devis établi par Paul Grosbois, charpentier à Saint-Georges. L'affaire est lancée : elle sera longue et difficile à traiter.

La souscription lancée auprès des 2233 habitants ne rapporte que 550 francs, alors que le devis s'élève à 1500 francs, et qu'il est jugé sous-estimé. Tout au long des années 1903, 1904, le problème est évoqué avec régularité et avec le souci constant d'améliorer le *«pénible travail auquel sont soumises les malheureuses laveuses du bourg»*. De longues réflexions amènent les édiles à penser que la commune dont les problèmes de budget paraissent évidents, ne peut se charger de la réalisation du projet.

Alors pourquoi ne pas faire comme à Chalonnes, où quatre bateaux-lavoirs fonctionnent, pour la plus grande satisfaction de tous : ils ont été réalisés par des entrepreneurs privés qui exploitent leur commerce en demandant *«0f,10 par place de laveuse pour une séance du matin ou du soir, soit 0f,20 pour la journée, et si une lessiveuse est installée aux frais du loueur, le combustible étant fourni par la laveuse, 0f,40 par jour et par laveuse si l'eau est chauffée au charbon de terre, et 0f,35 si l'eau est chauffée au charbon de bois. (Différence motivée par l'usure plus rapide de l'appareil si l'on se sert du charbon de terre)»*.

Les femmes de Saint-Georges acceptent cette proposition, mais voilà : personne ne soumet de projet d'exploitation d'une telle affaire. La commune doit donc reprendre le problème qui est double : il faut que les femmes soient à l'abri lors de leur difficile besogne et il faut que les eaux de l'étang soient propres. *«Elles n'ont jamais été tenues dans un état de propreté et de salubrité convenables, par un renouvellement suffisamment fréquent. Des plaintes continuelles, reconnues fondées par les procès-verbaux de médecins experts envoyés d'Angers, ont, pendant plusieurs années, constaté ce fâcheux état de chose»*.



Très vite, l'idée du bateau-lavoir pouvant être déplacé suivant les variations du niveau des eaux de l'étang «doit être abandonnée parce que trop onéreuse de réalisation et de surveillance ; il faudra donc se contenter de «rechercher l'organisation d'un abri dans les meilleures conditions possibles». Il «serait construit à l'emplacement même où elles lavent actuellement, c'est à dire au pied du talus ouest de la route de Chalennes avant l'orifice du pont qui la traverse». Cela constituerait pourtant une véritable amélioration pour les Saint-Georgeois.

En février 1905, rien n'est encore réalisé : on consulte des devis ; le projet le plus simple, celui qui va être retenu s'élève à 2050 francs. Il consiste «à bâtir, à droite de la chaussée de l'étang, sur l'alignement du pied droit du canal qui le traverse, un abri en maçonnerie de 15 m de longueur sur 4 m de largeur, perpendiculaire à la route, ayant au sud 12 à 15 places de laveuses, fermé au nord et au pignon ouest et recouvert par une charpente de tôle ondulée». Mais même pour cette réalisation modeste, il est difficile de réunir les fonds. Une nouvelle souscription est lancée : cette fois Mme Lainé sera aidée par Mme veuve Rabineau et par le garde-champêtre qui «recevra les offrandes». Les deux quêtes rapportent au total 931,75 f. On décide de donner 5 f. à chaque quêteuse, en dédommagement de sa peine.

Les sommes inscrites aux budgets additionnels de 1903 et 1904 s'élèvent à 1200f. Cela ne suffit toujours pas à payer les travaux de maçonnerie, de charpente, de peinture et de creusement d'une rigole autour du lavoire.

La municipalité doit encore puiser dans ses caisses. Enfin, en septembre 1905, chacun peut se réjouir : l'abri lavoire est terminé et en service. Tout va-t-il pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Non ! il faut encore demander au régisseur de Serrant de bien vouloir enlever les barrières qui ferment le chemin contournant l'étang au nord, afin que les femmes puissent l'emprunter lorsqu'elles viennent de la partie ouest du bourg. Il faut encore demander au duc de La Trémouille de veiller au niveau de l'eau dans son étang : une utilisation défectueuse de la bonde et du déversoir, ajouté à de fortes pluies a rendu le lavoire inutilisable, et en décembre 1905, le conseil municipal doit en faire relever le plancher, de 15 centimètres.

Laver plus blanc n'était pas une mince affaire au début du 20^{ème} siècle.

Lorsqu'on se promène le long du chemin qui longe la salle Beausite, comment ne pas les imaginer, ces femmes agenouillées au bord de l'étang, frappant le linge de leur battoir, poussant en fin de journée les lourdes brouettes chargées de leur lessive mouillée ?

C'est là qu'on a pu les rencontrer, longtemps après leur première supplique de 1892 : le lavoire ne disparaîtra que plusieurs années après la seconde guerre mondiale.

Etaient-ils si beaux, les temps anciens ?

Françoise Capelle

Article publié dans St-Georges Magazine n° 117

Sources : Archives municipales de St-Georges/L.



Au bord de la route, on aperçoit l'abri-lavoire.